



HAL
open science

Master Droit privé

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Droit privé. 2011, Université de Reims Champagne-Ardenne - URCA. hceres-02028778

HAL Id: hceres-02028778

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02028778>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Evaluation des diplômes Masters – Vague B

ACADEMIE : REIMS

Etablissement : Université de Reims – Champagne-Ardenne

Demande n° S3MA120000567

Domaine : Droit, économie, gestion

Mention : Droit privé

Présentation de la mention

La mention « Droit privé » telle qu'elle est ici présentée, a été élaborée il y a sept ans à l'occasion du passage au système LMD (licence-master-doctorat). Ce master est notamment la suite de la troisième année de licence en droit de l'établissement, en parallèle avec la mention « Droit public », et est ouvert aux étudiants se destinant aux métiers du domaine. Cette mention est composée à partir de la deuxième année de master, de cinq spécialités.

La spécialité « Droit du contrat de travail » a pour projet de former des juristes en droit social, spécialisés dans le traitement juridique de la relation de travail. Un seul parcours est ici prévu, en vue de focaliser cette formation récente et originale sur ses objectifs.

La spécialité « Droit des affaires, droit des PME-PMI » est destinée à former des juristes spécialisés dans le secteur des petites et moyennes entreprises, qu'il s'agisse des métiers du conseil et contentieux, ou de ceux de la gestion. Un parcours unique est prévu dans ce M2, qui encourage de plus la recherche et peut déboucher sur des études doctorales.

La spécialité « Droit notarial » constitue la formation réglementée d'accès aux professions notariales ; à la suite du diplôme de M2, les étudiants présentent en effet le Diplôme supérieur du notariat (DSN), à l'issue d'un stage professionnel de deux ans. Cette spécialité spécifique est donc strictement encadrée par la réglementation professionnelle, et organise en conséquence le cursus des auditeurs.

La spécialité « Droit pénal et sciences criminelles » à l'ambition d'organiser une formation générale pour les futurs juristes pénalistes, quel que soit leur secteur d'activité professionnelle. Un parcours unique y est organisé, animé de matières nombreuses et diverses, en vue de déboucher tant sur les concours administratifs comme sur l'accès aux professions judiciaires ou aux études doctorales.

La spécialité « Droit et procédure » résulte de la fusion de deux anciens M2 (« Droit des contentieux », et « Droit des obligations civiles et commerciales ») : il s'agit désormais à la fois d'une formation générale en droit civil, insistant par ailleurs sur les matières processuelles. Un seul parcours est organisé afin de permettre aux étudiants de s'orienter principalement vers les carrières judiciaires ; toutefois, un débouché est aussi offert en vue des études doctorales.

Indicateurs

| | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| Effectifs constatés | 270 |
| Effectifs attendus Attente d'une augmentation d'effectif (indications du dossier) ? | 234 |
| Taux de réussite M1 : Année 2008-2009 M2 : D. Pénal 100% ; Notarial 100% ; D. Aff. 83 % ; Obligations 100%. | 83 % à/100 % |
| Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses) | NR |
| Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses) | NR |
| Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses) | NR |

Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

La mention de droit privé a vocation à former les juristes de façon généraliste, en leur assurant un socle de connaissances fondamentales et communes à tous les étudiants de première année de master ; la spécialisation n'apparaît qu'en deuxième année, même si elle a été anticipée en M1 par le jeu d'options à choisir de façon stratégique, puisqu'elles sont présentées comme un pré-requis indispensable. Si l'objectif principal est la préparation aux métiers du droit largement considérés, un souci constant est présenté quant au développement des projets de recherche des étudiants, et le débouché de la formation sur les études doctorales.

Unique dans la région Champagne-Ardenne, cette mention est harmonieusement élaborée dans la perspective du Pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES), qui combine le programme de l'Université de Picardie Jules Verne (Amiens). Les spécialités sont donc façonnées de façon complémentaire, et évitent la redondance de formations voisines.

La formation proposée est structurée par une équipe d'enseignants-chercheurs renforcée par de nombreux intervenants praticiens, issus principalement des carrières judiciaires, voire parfois d'entreprises. Des partenariats ont été tissés, au-delà d'autres établissements universitaires (Faculté de médecine), avec des centres de formation professionnelle (Ecole du Barreau, Centre de formation professionnelle du notariat, etc.).

De nombreuses spécialités incitent les étudiants à poursuivre un cursus doctoral, et encadrent la préparation de thèses. L'adossement de la mention à la recherche, essentiellement à destination des auditeurs de M2, se traduit par ailleurs par l'organisation de conférences thématiques, ou la participation aux colloques organisés par le Centre de recherches juridiques sur l'efficacité des systèmes continentaux (CEJESCO) ; il serait d'ailleurs souhaitable que le dossier illustre par des exemples les thématiques abordées.

Toutefois, hormis cet apport incontestable que la participation aux manifestations scientifiques confère aux étudiants, on constate une faible perméabilité entre la recherche et les formations dispensées par la mention. Ainsi, même si évidemment les auditeurs, à l'issue du master, ont la possibilité de s'engager dans la préparation d'une thèse de doctorat, aucune information n'est fournie quant aux outils expérimentés en cours de M2 pour les sensibiliser ou les initier à la recherche ; enfin, on gagnerait à voir soulignées de façon plus précise les thématiques de type recherche appliquée.

Plusieurs conventions sont passées avec des universités étrangères, afin de promouvoir les échanges d'enseignants et d'étudiants ; concernant le dispositif Erasmus, 35 destinations sont proposées aux étudiants, pour des cycles d'études d'un ou deux semestres : un suivi personnalisé des partants est réalisé, et l'on constate que 10 % de l'effectif étudiant (entrant et sortant) bénéficient de ce programme. Il faut noter enfin que certaines spécialités accueillent des auditeurs en formation continue.

Les outils professionnalisants à la disposition des étudiants sont nombreux, et permettent notamment une certification C2i « métiers du droit », ou une certification en langue étrangère ; les enseignements de langues sont obligatoires en première et deuxième années de master. De même, les stages obligatoires sont organisés dans les deux années du cycle, d'une durée de trois semaines en M1 (ce qui est remarquable), et de trois mois minimum en M2 ; les stages donnent lieu à un rapport rédigé par l'étudiant et font l'objet d'un suivi à la fois par un enseignant, et par un maître de stage au sein de la structure d'accueil.

- Points forts :

- Une offre de formation cohérente dans l'environnement régional.
- La diversification des intervenants.
- L'attractivité de certaines spécialités (notamment la spécialité « Droit notarial »).

- Points faibles :

- La faible lisibilité des trop nombreuses options en M1.
- Le faible adossement à la recherche.
- L'absence actuelle de conseil de perfectionnement.
- L'absence de réelle évaluation par les étudiants, et insuffisante maîtrise des outils d'autoévaluation.
- La faible formations continue, en alternance ou numérique.



Notation

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : B

Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait d'améliorer la lisibilité du cursus dit « en Y », qui n'est pas optimale, en raison des options qu'il convient de choisir en M1 pour pouvoir intégrer un M2. Cette opacité pourrait au moins être corrigée, dès lors qu'on disposerait du ressenti des étudiants eux-mêmes, au terme d'un processus d'évaluation et d'autoévaluation qu'il convient désormais de concrétiser.

Pour finir, il apparaît que les évolutions de cette mention dynamique, devraient désormais accentuer les techniques et approches professionnalisantes, en cohérence avec les objectifs choisis, mais sans négliger une meilleure communication en matière de recherche. On note que nombre de ces réserves figurent dans le dossier présenté par le porteur de projet.

Appréciation par spécialité

Droit du contrat de travail

- Présentation de la spécialité :

La spécialité « Droit du contrat de travail », qui en est à sa troisième promotion, a vocation à former des juristes en droit social concentrés sur les relations individuelles de travail, et ce en élargissant les enseignements à des disciplines extra-juridiques, notamment la gestion des ressources humaines. Les débouchés visent les carrières judiciaires, l'entreprise, ou les concours administratifs spécialisés, même si ces derniers ne sont pas clairement explicités dans la fiche RNCP.

- Indicateurs :

| | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|-------|
| Effectifs constatés | 15 |
| Effectifs attendus | 20 |
| Taux de réussite | 92 % |
| Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses) | NR |
| Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses) | 100 % |
| Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses) | SO |

- Appréciation :

L'ambition de cette spécialité est d'offrir une formation restant polyvalente en droit social, de manière à déboucher immédiatement sur une intégration dans le monde professionnel, mais encore de permettre aux étudiants d'aborder des études doctorales. Pour ce faire, les auditeurs peuvent bénéficier de l'intéressant Bureau Virtuel, ouvert à toutes les autres spécialités, et permettant l'autonomie des étudiants pour la recherche documentaire ; par ailleurs, au sein de la spécialité, la rédaction d'un mémoire ou d'un cas-synthèse dédiés à un sujet scientifique, finalise ce parcours informel.

Le choix scientifique de limiter la formation aux aspects individuels de la relation de travail, semble peu concrète en termes de débouchés professionnels ou scientifiques : la distinction avec un M2 classique en Droit social apparaît mal ; en revanche il faut noter l'originalité de certains outils professionnalisants, tels que les techniques de recherche d'emploi, et le stage obligatoire de quatre mois continus. La tendance actuellement ressentie, d'augmentation des effectifs à venir, permettra ensuite de mesurer l'efficacité de ces formations annexes.

- Points forts :

- Une très bonne communication envers les étudiants.
- La formation localement attractive, dans une région dense.
- L'ample durée du stage.
- L'originalité de certains outils professionnalisants.
- La bonne maîtrise des TICE.

- Points faibles :

- Le faible positionnement de la spécialité par rapport à une spécialité de droit social général.
- L'absence de conseil de perfectionnement.
- L'absence d'outils d'autoévaluation.
- La faiblesse des débouchés professionnels.
- De faibles effectifs.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : B

Recommandations pour l'établissement

Dans la perspective du PRES construit avec l'université d'Amiens, on saisit mal la distinction de cette spécialité avec celle relative à la « Prévention et gestion des risques en droit social » (PGRDS), ouverte au sein de ce dernier établissement.

Il conviendrait de mieux identifier les débouchés professionnels précis de cette spécialité.

Enfin, il serait souhaitable de mettre en place les outils attendus de l'autoévaluation.

Droit des affaires, droit des PME-PMI

- Présentation de la spécialité :

La spécialité « Droit des affaires, droit des PME-PMI » a pour objectif de préparer des professionnels au conseil et à la gestion des petites et moyennes entreprises. Cette formation en Droit de l'entreprise, originale dans son intitulé, entend se positionner pleinement dans son contexte local.

- Indicateurs :

| | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|-------|
| Effectifs constatés | 17 |
| Effectifs attendus | NR |
| Taux de réussite (année 2008-2009) | 100 % |
| Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses) | NR |
| Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses) | NR |
| Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses) | NR |

- Appréciation :

Essentiellement professionnalisante, cette spécialité ne néglige pas les aspects recherche, puisqu'elle débouche pour les étudiants qui le souhaitent, sur des études doctorales ; ainsi au-delà de l'intéressant Bureau Virtuel, ouvert à toutes les autres spécialités, et permettant l'autonomie des étudiants pour la recherche documentaire la rédaction d'un mémoire ou d'un cas-synthèse dédiés à un sujet scientifique, finalise ce parcours informel. Il faut noter cependant que même dans cette hypothèse, un stage court de deux mois reste pourtant obligatoire : la professionnalisation des doctorants reste l'un des soucis du M2.

La spécialité est ouverte à la formation continue, et accueille de nombreux intervenants praticiens ; des partenariats ont été liés avec l'Ecole du barreau et une école de commerce locale, afin de permettre des échanges pédagogiques. Enfin, au-delà des certifications aux TICE et en langues étrangères, il faut souligner la transversalité des enseignements au-delà des matières strictement juridiques (comptabilité, gestion financière, etc.).

- Points forts :

- Une spécialité bien identifiée.
- Une bonne insertion locale.
- Une articulation harmonieuse entre professionnalisation et recherche.
- L'ouverture et l'attractivité à la formation continue.
- La bonne maîtrise des TICE.

- Points faibles :
 - A ce jour, l'absence de conseil de perfectionnement.
 - La faible lisibilité des indicateurs.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement

Au regard de la communication externe principalement axée sur les aspects professionnalisants de la spécialité, il semble difficile de ne pas développer les échanges internationaux, ne serait-ce que pour la formation linguistique, et de ne pas réfléchir sur l'accueil d'auditeurs en formation par alternance.

Enfin, il conviendrait pour renforcer le pilotage de la spécialité de constituer un conseil de perfectionnement et d'envisager de renforcer la dimension internationale.

Droit notarial

- Présentation de la spécialité :

Le master 2 « Droit notarial » est spécifique en ce qu'il constitue l'accès réglementé aux professions notariales, et le préalable au stage professionnel conduisant au Diplôme supérieur du notariat (DSN). Cette spécialité offre toutefois d'autres débouchés professionnels, principalement dans le secteur de la gestion financière et patrimoniale.

- Indicateurs :

| | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|---------|
| Effectifs constatés | 23 |
| Effectifs attendus | 25 |
| Taux de réussite | 100 % |
| Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses) | NR |
| Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses) | 74,60 % |
| Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses) | NR |

- Appréciation :

Les enseignements de cette deuxième année de master portent sur l'ensemble des matières de droit civil et de droit commercial, intéressant la profession notariale. En raison de sa finalité essentiellement professionnelle, une formation à la gestion de l'Etude est en outre dispensée (déontologie, comptabilité, informatique notariale, etc.).

Néanmoins, l'adossement de cette spécialité à la recherche est certaine, et constitue même le cœur des actions de communication auxquelles elle est associée (conférence annuelle, colloques, manifestations, société savante, etc.). Pour compléter le cursus, une unité d'enseignement a été spécialement dédiée aux compétences transversales, et conduisant notamment aux certifications aux TICE et en langues étrangères.

- Points forts :
 - Une forte attractivité locale et régionale.
 - L'efficacité des outils professionnalisants.
 - L'utilisation d'outils d'autoévaluation.
 - La certification offerte pour les compétences complémentaires.



- Points faibles :
 - L'absence de toute formation continue.
 - L'absence de conseil de perfectionnement.
 - La faible qualité rédactionnelle du dossier soumis à l'évaluation (manque d'information sur le pilotage).

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement

A l'avenir, l'amélioration de la lisibilité du dossier constituera une recommandation soulignée dans le cadre de l'évaluation de la spécialité ; ainsi on ignore par exemple l'identité ou la qualité des intervenants : une certaine transparence dans ce domaine viendrait certainement si les outils de gouvernance étaient développés, ce qui semble rapidement possible lorsqu'on voit le dynamisme avec lequel l'autoévaluation est réinvestie.

Enfin, il serait souhaitable, pour le moins, d'engager dans ce contexte une réflexion quant à l'accueil de la formation continue au sein de la spécialité.

Droit pénal et sciences criminelles

- Présentation de la spécialité :

La spécialité « Droit pénal et sciences criminelles » est destinée à la formation des étudiants du master dans les matières pénales largement considérées : au-delà des enseignements strictement juridiques en effet, d'autres thématiques diversifiées sont abordées, jusque notamment la préparation aux concours administratifs. Néanmoins, au-delà de ces objectifs professionnalisants, ce M2 adopte aussi une vocation recherche et offre un débouché sur les études doctorales.

- Indicateurs :

| | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|-------|
| Effectifs constatés | 23 |
| Effectifs attendus | 20à25 |
| Taux de réussite | 100 % |
| Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses) | NR |
| Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses) | NR |
| Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses) | NR |

- Appréciation :

La spécialité insiste particulièrement sur l'initiation à la recherche, notamment par le biais de la rédaction de mémoire, en vue d'amener chaque étudiant à se familiariser avec la recherche appliquée, qui constitue l'un des fondements choisis par l'équipe pédagogique. Ainsi, au-delà du mémoire individuel, une œuvre collective (avec publication) est élaborée chaque année, sous la responsabilité d'un ou plusieurs enseignants-chercheurs.

Ce M2 est destiné à former des pénalistes, et ce bien entendu en vue de débouchés professionnels immédiats, même si ces étudiants peuvent ensuite engager des études doctorales. C'est la raison pour laquelle la formation se veut pluridisciplinaire, dans le champ du pénal, en vue de permettre une adaptation rapide aux métiers du Droit afférents ; pour finir sur ce point, cette spécialité prend en charge la préparation aux concours administratifs dédiés (police nationale, magistrature, etc.).



Plusieurs outils professionnalisants sont donc concrètement mis en œuvre, tels que les certifications aux TICE et en langues étrangères, ou le stage obligatoire de quatre mois (possible à l'étranger), voire encore le concours d'éloquence semestriel sanctionné par un jury panaché d'universitaires et de praticiens. Certains enseignements peuvent être fournis eux-mêmes par des intervenants praticiens.

- Points forts :
 - Une spécialité homogène et exhaustive.
 - La formation transversale, combinant recherche et professionnalisation.
 - La bonne acquisition des compétences additionnelles linguistiques et TICE.
 - L'organisation et la durée du stage.
 - La préparation aux concours intégrée.
- Points faibles :
 - L'absence actuelle d'évaluation par les étudiants.
 - L'absence de conseil de perfectionnement.
 - La faiblesse des résultats en termes de professionnalisation (hors concours administratifs) et l'absence de formation continue.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement

L'amélioration de la lisibilité du dossier constitue une recommandation soulignée dans le cadre de l'évaluation de la spécialité ; ainsi on ignore par exemple l'identité ou la qualité des intervenants : une certaine transparence dans ce domaine viendrait certainement si les outils de gouvernance étaient développés. La constitution d'un conseil de perfectionnement y contribuerait fortement.

Enfin, il serait certainement nécessaire de réfléchir aux modalités d'accueil d'auditeurs en formation professionnelle.

Droit et procédure

- Présentation de la spécialité :

La spécialité « Droit et procédure » constitue la deuxième année de master généraliste en droit civil ; toutefois, une formation accentuée dans les matières processuelles la destine plus particulièrement à la préparation du juriste polyvalent en Droit privé, en vue des carrières judiciaires. Ceci posé, une orientation recherche est expressément offerte aux étudiants qui le souhaitent, et peut déboucher sur des études doctorales.

- Indicateurs :

| | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| Effectifs constatés | 12 |
| Effectifs attendus | 25 |
| Taux de réussite | 66 % |
| Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses) | NR |
| Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses) | NR |
| Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses) | NR |



- Appréciation :

Le contenu de la formation est extrêmement varié, un large choix étant laissé à l'étudiant quant à la construction de son cursus en deuxième année de master, par le jeu des options permettant une quasi-individualisation de la spécialité. Cette originalité permet d'accueillir des étudiants en formation professionnelle, dont les objectifs sont toujours très spécifiques.

La mise en situation (simulation de contentieux, exposé, etc.) est l'un des outils professionnalisants les plus développés, avec le stage obligatoire pour les étudiants ayant choisi l'orientation professionnelle. Par ailleurs, les certifications aux TICE et en langues étrangères complètent efficacement cette dernière.

Enfin, la rédaction d'un mémoire, et les travaux de recherche jurisprudentielle, constituent l'initiation à la recherche permettant à certains étudiants de s'orienter vers la préparation d'une thèse, à l'issue de ce M2. Le caractère généraliste de la spécialité est ainsi affirmé.

- Points forts :

- Une spécialité généraliste en droit civil, complémentaire au sein de la mention.
- L'effort pédagogique de fusion entre les deux anciennes spécialités.
- L'originalité de certains enseignements transversaux (mise en situation).

- Points faibles :

- La faible lisibilité du dossier soumis à évaluation (manquent notamment les informations sur l'équipe pédagogique, ou la durée du stage), ce qui avait déjà été souligné au cours de la précédente campagne d'évaluation par l'AERES.
- Les carences de la gouvernance (absence de conseil de perfectionnement, et d'outils d'autoévaluation).
- L'éclatement des unités d'enseignement (unités d'enseignement assez éclectiques exemple : mode alternatif de règlement des litiges et droit de l'immobilier et de la construction/droit du financement et procédure pénale, nuisant à la cohérence de la présentation d'ensemble).

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : B

Recommandations pour l'établissement

En premier lieu, il semble nécessaire d'améliorer les informations soumises à l'évaluation, qui permettraient d'établir la promotion de l'aspect professionnalisant du M2 : on ne connaît pas les liens avec les partenaires institutionnels ou locaux, ni ceux avec l'éventuel institut d'étude judiciaire (IEJ) ou avec l'éventuelle préparation aux carrières administratives (IPAG), illustrant l'accompagnement dans la préparation aux concours, etc.

Il apparaîtrait nécessaire de promouvoir l'aspect recherche de cette formation, afin de la présenter clairement comme une spécialité destinée à conduire certains étudiants à la préparation d'une thèse.

La mise en ouvre rapide des organes et outils de gouvernance pourrait être de nature à engager sur ces points la réflexion. L'efficacité du réinvestissement des constats négatifs au sujet des deux anciennes spécialités dont ce M2 est la fusion, constatée à la lecture du dossier, permet ici d'augurer une évolution dynamique.